

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 11983
Numéro SIREN : 712 042 456
Nom ou dénomination : DASSAULT AVIATION

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2023 sous le numéro de dépôt 38047

DASSAULT AVIATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 66 789 624 €
SIÈGE SOCIAL : 9, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES-MARCEL DASSAULT
75008 PARIS
712 042 456 R.C.S. PARIS

-oOo-

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

-oOo-

.../...

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions achetées ou à acheter dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées extraordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée donne, plus généralement, à cet effet, tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisée par la présente résolution, constater la réalisation de cette ou de ces réductions et procéder, avec faculté de subdélégation, à la modification des statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout organisme, accomplir toutes formalités et plus généralement faire ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non encore utilisée, l'autorisation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire

annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2021. Cette nouvelle autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 117 905 585 voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, 36 737 voix ayant voté contre et 666 voix s'étant abstenues.

.../...

RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

QUINZIÈME RÉSOLUTION

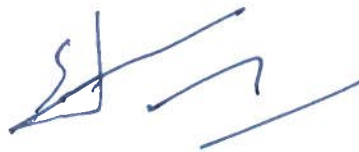
Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires, donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations afin d'accomplir toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 117 942 046 voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, 413 voix ayant voté contre et 563 voix s'étant abstenues.

.../...

Extrait certifié conforme à l'original,



Éric Trappier
Président-Directeur Général